

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 16 mars 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Didier REULT représenté par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Olivier FREGEAC - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-010-13331/23/BM

■ Renouveau de l'adhésion à l'association Rising Sud et paiement de la cotisation 2023

46319

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Fort de son positionnement géographique euro-méditerranéen unique, la Métropole Aix-Marseille-Provence poursuit son ouverture sur le monde, avec l'international pour horizon. Elle crée des liens d'échanges, d'affaires et des coopérations internationales. Tous les ingrédients du dynamisme économique sont aujourd'hui réunis et doivent être rendus visibles au monde : cadre de vie, recherche et innovation, culture, infrastructures, talents... Mais également ses singularités : euro-méditerranéenne, maritime, créative, nature, industrielle.

La diversité des facteurs qui font l'attractivité de la Métropole nécessite une stratégie globale et un jeu collectif. La Métropole a fixé un cap : attirer et retenir, en faisant de la qualité de vie un pilier. Pour y parvenir, cinq objectifs stratégiques ont été arrêtés : renforcer la place de la Métropole dans la compétition internationale, faire du cadre de vie et de l'hospitalité du territoire un pilier central de l'attractivité, conforter la visibilité et l'identité du territoire grâce notamment au déploiement de la marque ONE PROVENCE, s'affirmer comme le hub Europe-méditerranée-Afrique et rayonner et influencer en Europe.

La stratégie arrêtée aura d'autant plus de chances d'aboutir qu'elle aura été réellement partagée avec les acteurs et partenaires locaux en « jouant collectif ». Cette culture du faire ensemble s'est rapidement incarnée dans des démarches collectives illustrées par la création de la marque ombrelle One Provence, l'entrée de la Métropole au sein de Provence Tourisme, sa montée en puissance au sein de Provence Promotion, son adhésion à l'agence régionale de développement Rising Sud ou encore l'initiative Provence Africa Connect.

La relation étroite avec la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur a permis le vote conjoint du Schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation (SRDEII) et de l'agenda de développement économique de la Métropole.

La stratégie régionale vise à conforter et développer les entreprises innovantes dans les domaines à forte croissance, dynamiser les industries traditionnelles par l'innovation et l'ouverture à l'international, dynamiser les filières d'excellence, développer et valoriser l'attractivité du territoire régional, réussir la transition énergétique et écologique.

Dans ce cadre, l'agence de développement régional Rising Sud a pour objectif de mettre en synergie, au service du développement économique régional, les acteurs économiques du territoire. Dans une logique d'optimisation des moyens, l'agence est mobilisée pour mutualiser les ressources des acteurs publics au bénéfice de l'écosystème régional d'appui au développement économique et pour ce faire, a décidé d'ouvrir sa gouvernance aux métropoles de son territoire, mais aussi à ses acteurs économiques.

Cette association vise à offrir une solution opérationnelle pour accélérer le développement économique du territoire régional dans les champs de l'innovation, du soutien aux entreprises et aux filières d'excellence, de l'internationalisation et de l'attractivité régionale et de l'innovation au sein des entreprises. Ses actions participent pleinement à renforcer les actions entreprises par la Métropole dans le cadre de sa stratégie d'attractivité.

Rising Sud intervient de manière opérationnelle en participant à la mise en œuvre de la politique publique de développement économique, d'attractivité et d'accompagnement des entreprises, décidée par le Conseil Régional.

Les actions de l'agence s'inscrivent dans le cadre de missions d'intérêt général, en appui et en déploiement des grandes orientations de la politique régionale de développement économique et de soutien à l'innovation décidées par le conseil régional dans son rôle de chef de file.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a intégré la gouvernance de Rising Sud au sein du collège 2 en 2021. Provence Promotion, l'agence de développement économique de la Métropole, dans un souci de cohérence globale est entrée également à la gouvernance de Rising Sud au sein du collège 5.

Les membres adhérents doivent :

- Avoir été agréés par le conseil d'administration qui statue lors de chacune de ses réunions sur les demandes d'adhésion présentées, à l'exception des adhésions précédant la première réunion de l'assemblée générale, dite « assemblée générale d'installation » qui sont agréées par vote de l'assemblée.
- Régler une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale sauf pour les membres du collège 4 qui sont exemptés.

Cette adhésion prévoit le versement d'une cotisation annuelle de la Métropole de 10 000 euros. Il convient donc d'approuver le paiement de cette cotisation pour 2023.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°ATCS 007-9576/21/BM du Bureau de la Métropole du 18 février 2021 portant adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Rising Sud ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'agenda du développement économique métropolitain ;

Où il le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'action de Rising Sud contribue à l'attractivité du territoire conformément aux objectifs de l'agenda du développement économique

Article 1 :

Sont approuvés l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Rising Sud ainsi que le paiement de la cotisation pour l'année 2023, d'un montant de 10 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal 2023 de la Métropole Aix-Marseille-Provence - sous politique B330 – Chapitre 011 - nature 6281 – fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Attractivité du territoire,
Tourisme

Danielle MILON